

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL N°19**

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 16 DECEMBRE 2022

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 09 décembre 2022, s'est réuni le 16 décembre 2022 à 8h30 à Cruzilles-lès-Mépillat sous la Présidence de Paul Ferré.

Nombre de délégués en exercice : 33
 Nombre de membres présents : 25
 Nombre de votants : 24+6 pouvoirs

Date de convocation : 09 décembre 2022
 Secrétaire de séance : Romain Cottey

COMMUNAUTES DE COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	Présents	Excusés	Absents	DELEGUES SUPPLEANTS	Présents	Excusés	Absents
COMMUNAUTE DE COMMUNES LA VEYLE	MARECHAL PHILIPPE	X			LAURENT AGNES		X	
	AGATY GUILLAUME	X			BOUCHARD MARC		X	
	ALBAN BERNARD	X			MORANDAT OLIVIER		X	
	JACQUET CLAUDE : pouvoir à Mr Alban Bernard Chanoz Châtenay		X					
	PALLOT JACQUES	X			CHANTEUX SOLVEIG			X
	PONCIN GEORGES : pouvoir à Agnès Bigot de Cruzilles-lès-Mépillat		X		LOTTE BERNARD		X	
	BIGOT AGNES	X			CONTASSOT PIERRE-OLIVIER		X	
	GARREAU ELISABETH	X			SANJUAN CATHERINE		X	
	SILVI VERONIQUE		X		KOROSEC JOCELYNE	X		
	DUPUIT GUY	X			CLERC HERVE		X	
	MONTANGERAND JEAN-MICHEL		X		AMEIL MARC	X		
	AUBLANC JEAN-CLAUDE : pouvoir à Mr Camilleri St Cyr-sur-Menthon		X		MARQUOIS MICHEL			X
	DUBOST MICHEL	X			BODILLARD MARIE-CLAUDE	X		
	CAMILLERI JEAN-LUC	X			GOYON MARIE-ANGELIQUE		X	
	BROCHAND MICHEL	X			BOULANGER PAUL		X	
	SAUVAGE CLAUDIE		X		ROZIER JOELLE	X		
CHEVALIER BERNARD	X			MAUGE LIONEL			X	
RABUEL CLAUDE	X			LAURENT MICHELE		X		
COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE	GOIFFON CHRISTIAN	X			BEROU JEAN-PHILIPPE		X	
	LUX JEAN-MICHEL	X			LUCENET THIERRY		X	
	VIOT DOMINIQUE			X	RIBOLLET ROGER			X
	REIGNIER ALAIN	X			VERT JACQUES		X	
	CLEYET-MARREL CLAUDE pouvoir à Mr Lux de Francheleins		X		CHAIGNEAU JOELLE			X
	LABALME RICHARD		X		MORIN BRIGITTE	X		
	ECKERT PIERRE	X			FONTAN CORINE			X
	BRUNEL PHILIPPE : pouvoir à Mr Cottey de Peyzieux		X		DOUCET-BON BRUNO			X
	ROBERT MAGALI			X	PERRAUD CAMILLE			X
	DAVIDIAN PHILIPPE : pouvoir à Mr Ferré		X		HINSCHBERGER FRANCINE			X
	ALBAN BERNARD	X			PROST PHILIPPE		X	
	COTTEY ROMAIN	X			THIVOLLE MARIE-MONIQUE		X	
	PEIGNE BENOIT	X			MONTEIL JULIEN		X	
	LAIDET ANTHONY :		X		BEAUDET NATAHALIE		X	
FERRE PAUL	X			MULLER ERIC		X		

La séance est ouverte à 8h30

1. NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE,

Monsieur Romain Cottey assure le secrétariat de séance de l'assemblée.

2. APPROBATION DU COMPTE-RENDU N°18 DU COMITE SYNDICAL DU 4 NOVEMBRE 2022,

Le procès-verbal du dernier Comité Syndical est approuvé à l'unanimité.

3. TARIFS REDEVANCE INCITATIVE 2023,

Monsieur Ferré rappelle qu'une évolution des tarifs apparaît nécessaire afin de faire face à l'évolution des tonnages et des coûts de collecte, transports et traitements des déchets produits par les habitants de notre territoire.

Mr Ferré présente les tarifs 2023 calculés conformément à la proposition du comité syndical du vendredi 4 novembre 2022, en correspondance avec l'inflation sur 12 mois calculée en octobre 2023, soit 6.2% en moyenne.

Afin de différencier le niveau de service et d'inciter à l'apport volontaire, les tarifs des abonnements seront modulés. L'augmentation la plus importante s'appliquera aux foyers collectés en C1, elle sera moindre pour les foyers collectés en C 0,5, tandis que les usagers pratiquant l'apport volontaire verront les montants de leurs abonnement réduits.

Le Comité Syndical, par 30 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, APPROUVE les tarifs de la redevance incitative 2023,

Service OMR	2022		2023	
	par mois	par an	par mois	par an
PAV	2,13 €	25,56 €	1,00 €	12,00 €
C 0,5	1,60 €	19,20 €	1,66 €	19,92 €
C 1	2,13 €	25,56 €	2,50 €	30,00 €

Famille	pers/foyer	habitat	Service	bac lit	levées-depots/an 2022	fact 2022	levées-depots/an 2023	fact 2023	Ecart 23/22 €	% évol.
A	3 pers	PI	C 0,5	120	11	157,92 €	9	157,92 €	0,00 €	0,0%
B	3 pers	PC	C 1	120	11	147,60 €	9	149,88 €	2,28 €	1,5%
C	3 pers	PC	PAV	40	33	147,60 €	26	130,08 €	-17,52 €	-11,9%
D	1 pers	PI	C 0,5	80	9	89,88 €	8	92,04 €	2,16 €	2,4%
E	5 pers	PI	C 0,5	180	14	230,16 €	12	229,08 €	-1,08 €	-0,5%

4. TARIFS 2023 CESSION DE COMPOSTEURS DANS LE CADRE DU DEPLOIEMENT PLPDMA ET AUTRES FOURNITURES,

Dans le cadre du tri à la source de la collecte des biodéchets qui doit être effectif pour les particuliers à compter du 1^{er} janvier 2024, Mr Ferré expose les propositions d'action du SMIDOM.

En effet plusieurs cessions de vente de composteurs complétées de formation seront mises en place en 2023 afin de favoriser le tri à la source des biodéchets dans le cadre du PLPDMA mais également de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC).

Pour rappel la loi AGECE stipule que tous les producteurs ou détenteurs de biodéchets sont tenues de mettre en place un tri à la source de ces biodéchets par : soit une valorisation sur place, soit une collecte séparée des biodéchets pour en permettre la valorisation et, notamment, favoriser un retour au sol de qualité élevée.

Le dernier devis de fournitures de composteurs est passé de 57€ TTC à 80€ TTC en quelques mois avec l'évolution du coût des matières. L'évolution des prix de cession des composteurs aux usagers en lien avec l'évolution des prix d'achat est donc nécessaire.

Mr Ferré propose donc de passer le 1er composteur de 27 € à 30 € et le second composteur à 60€.

Le tarif des autres fournitures notamment des bacs à ordures ménagères n'évoluent pas.

Les tarifs des composteurs et autres fournitures sont présentés en annexe à cette délibération

La proposition est approuvée à l'unanimité par l'ensemble des membres du comité syndical.

5. DELIBERATION FACTURATION GASOIL A LA SOCIETE ECO-DECHETS,

Mr Ferré explique que pendant la période de pénurie de carburant, notre prestataire Eco Déchets s'est trouvé à court de gasoil. Grâce à notre stock, le SMIDOM a pu le dépanner de 180 litres le 18 octobre.

Il convient d'autoriser le Président à émettre envers la société Eco Déchets un titre de recette de 378,54 € correspondant au prix réel d'achat de ce carburant par le SMIDOM.

Cette demande est accordée à l'unanimité par les délégués du SMIDOM.

6. CONSTITUTION D'UNE PROVISION POUR DEPRECIATION DE CREANCES DOUTEUSES,

Mr Ferré indique qu'une provision de 15 % minimum des titres non recouverts de plus de 2 ans avait été votée pour un montant de 1 000 € lors du comité syndical du 17 décembre 2021. Il indique également que compte tenu du faible enjeu financier, la provision sera en effet de 100 % des créances non recouvrées.

Considérant le calcul actualisé de la trésorerie des créances douteuses d'un montant total de 1912,30€ en 2022,

Le Comité Syndical est invité à approuver la majoration de la provision pour dépréciation des comptes de tiers d'un montant de 912,30 €.

La dépréciation des comptes de tiers est approuvée à l'unanimité.

7. DELIBERATION CONVENTION ORGANOM – CC LA VEYLE – SMIDOM ANNEES 2021 ET 2022,

La convention tripartite 2021 fixant les modalités de versement des contributions du SMIDOM à ORGANOM au titre du traitement des ordures ménagères n'a pas été approuvée par le Comité Syndical du 4 novembre 2022.

Le reversement par le SMIDOM à ORGANOM, d'une contribution traitement des ordures ménagères basée sur les tarifs du SYTRAIVAL tel qu'il avait été proposé par certains membres lors du Comité Syndical, n'a pas à ce jour de fondement juridique et ne peut s'appliquer.

Monsieur Ferré rappelle donc l'historique des adhésions à ORGANOM depuis sa création en 2002, des fusions territoriales et convention mise en œuvre ou non jusqu'à ce jour. Mr Dupuit appui l'explication de Mr Ferré sur le positionnement du SMIDOM vis-à-vis d'Organom.

Monsieur Ferré indique que les montants ont été budgétés sur les 2 années concernées soit 2021 et 2022. Il rappelle également qu'au titre de 2018, 2019, et 2020 ces montants avaient été réglés selon les mêmes mode de calculs : contribution à l'habitant + coût à la tonne d'ordure ménagère traitée.

Mr Goiffon demande pourquoi les discussions reviennent sur ce comité syndical. Un vote à main levée sur le dernier comité syndical a déjà été effectué.

Mr Ferré et Mr Dupuit explique, qu'après échanges avec plusieurs élus, une nouvelle explication est nécessaire vu la complexité du sujet.

Mr Lux indique que nous payons bien plus cher le traitement par Organom que par le Sytraival.

Mr Ferré indique que pour quitter Organom le ticket de sorti serait à minima de 500€ par habitant. Il est donc difficilement envisageable de ne pas accepter les conventions avec Organom.

L'appartenance des deux Communauté de Communes la Veyle et Val de Saône Centre au Smidom impose une solidarité territoriale. Ceci, pour l'ensemble des dépenses supportées par le Smidom, qu'elles concernent les déchèteries, la collecte sélective ou dans le cas présent la collecte des ordures ménagères. Mr Peigné confirme la nécessité de cette solidarité entre territoire. Mr Camilleri s'exprime d'une part pour rappeler que Madame la préfète incite fortement le Smidom à signer ces conventions. Et que d'autre part, que le courriel adressé par un délégué syndical, à l'ensemble des délégués et suppléants le choque particulièrement. Plusieurs élus partagent l'avis de Mr Camilleri sur ce dernier point.

En réponse à la question de Mr Ameil Marc, Mr Ferré précise qu'il n'y a pas de fin de contrat avec Organom car il s'agit d'un Adhésion à un Syndicat.

Mme Garreau indique que toutes ces informations supplémentaires permettent d'y voir plus clair et étaient nécessaires.

Mr Ferré soumet au vote les deux conventions.

Le Comité Syndical, par 26 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions, Autorise le Président à :

- Signer les conventions Organom au titre des années 2021 et 2022
- Procéder au paiement des sommes dues pour les années 2021 et 2022

8. AVANCEMENT DOSSIER REPRISE EN REGIE COLLECTE OM BORDS DE VEYLE,

Monsieur Ferré, fait un point sur l'avancement de ce dossier : Non reconduction du marché avec Eco Déchets, Evolution de notre parc de véhicules de collecte, recrutement des chauffeurs en remplacement de départs en retraite, adaptation des circuits de collecte...

Il indique que nous avons actuellement de grosses difficultés au niveau des recrutements des chauffeurs.

9. AVANCEMENT DE L'ELABORATION DU PLPDMA,

Monsieur Ferré présente l'avancement du travail effectué par la Commission Consultative d'élaboration et de suivi. Les différentes actions validées dans le cadre du PLPDMA seront présentés courant avril pour approbation. Un des points développés lors des différentes réunions est le réemploi et la réutilisation. Le développement d'un Repair Café sur le territoire est donc envisagé. Une session sera déployée le 2 février 2023 à la MJC de Thoisse en collaboration avec le Repair Café Val de Saône de Mâcon afin de confirmer la viabilité du projet sur le territoire.

10. SERD - RESULTAT DU CONCOURS DE COLLECTE DES TLC DANS LES ECOLES PARTENAIRES,

La **Semaine Européenne de la Réduction des Déchets**, prévue du 19 au 27 novembre 2022, avait pour thème cette année « Le textile ».

Mr Ferré indique que le SMIDOM a participé localement à cette action européenne en organisant dans les écoles en partenariat avec l'association "Le Relais", un concours de collecte des TLC (Textiles, Linges, Chaussures), sur le même modèle de volontariat que les concours de collecte des piles de 2020 et 2021.

16 écoles ont participé soit 73 classes et plus de 1 700 élèves. Le poids de textiles collectés en 4 semaines a dépassé les 9 tonnes.

Compte tenu du succès de cette action, il est d'ores et déjà prévu de la reconduire en 2023.

Les écoles en tête de classement sont comme résumé ci-après, celles de Cruzilles-lès-Mépillat les Mépillat, Chanoz-Châtenay et Saint-Jean-sur-Veyle.

	COMMUNES	POIDS TOTAL EN KG	NB ELEVES	PERF DE TRI (kg/élève)
1	CRUZILLES LES MEPILLAT	1173,8	99	11,9
2	CHANOZ CHATENAY	848,8	88	9,6
3	SAINTE JEAN SUR VEYLE	886,9	100	8,9
4	BIZIAT	656,2	75	8,7
5	GRIEGES (école privée)	547,2	67	8,2
6	MONTMERLE SUR SAONE (St Joseph)	935,3	155	6,0
7	MONTMERLE SUR Saône (Mick Micheyl)	616,3	106	5,8
8	THOISSEY	474,3	100	4,7
9	GARNERANS	278,3	66	4,2
10	ILLIAT	225,8	59	3,8
11	LAIZ	436,9	118	3,7
12	CROTTET	626,8	195	3,2
13	SAINTE DIDIER SUR CHALARONNE	401,8	131	3,1
14	VONNAS	312,6	105	3,0
15	SAINTE ETIENNE SUR CHALARONNE	466,9	170	2,7
16	MESSIMY SUR SAONE	329,4	139	2,4
	TOTAUX	9217,3	1773	5,2

L'école gagnante sera récompensée et assistera le 17 janvier à une représentation de l'artiste SIROUY dans son spectacle « Je préfère user mes basket ».

Ce spectacle sensibilise les plus jeunes aux questions sociétales de notre époque : l'écologie, la santé, l'alimentation, l'environnement...

11. QUESTIONS DIVERSES.

- Mr Ferré indique que la rédaction du Mag 7 reprendra en janvier 2023.
- Il évoque également le départ de Mr Fontanilles Fabien à MBA courant mars.
- Le taux de recouvrement de la RI est exposé par Mr Ferré :

Etat des Restes à Recouvrer au 7 déc 2022 de la RI sur la CC Veyle				
fact RI	montant total	RAR	nbre Factures	%
Sem 1/2021	870 231 €	23 403 €	241	97,3%
Sem 2/2021	964 136 €	67 641 €	676	93,0%
Sem 1/2022	885 580 €	99 267 €	1052	88,8%
Taux de recouvrement à mi novembre de la RI sur la CC VDSC				
fact RI	montant total	estim RAR	nbre Factures	%
Sem 1/2021	679 631 €		ND	96,6%
Sem 2/2021	750 589 €		ND	93,7%
Sem 1/2022	827 559 €		ND	82,7%
Pour 2020 taux de 98,3 %, pour 2019 et avant taux de 99,3 %				

Les prochaines dates des Comités Syndicaux sont indiquées pour le 1er trimestre 2023 :

Janvier : Bureau n° 19, vendredi 27 janvier (Présentation du DOB)

Février : CS n°20, vendredi 10 février (DOB)

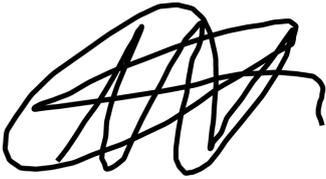
Mars : Bureau n° 20, vendredi 3 mars (Présentation Comptes et budget)

Mars : CS n° 21, vendredi 17 mars (Comptes 2022 et budget 2023)

LE PROCHAIN COMITE AURA LIEU LE 10 FEVRIER 2023

Le secrétaire de séance

Cottey Romain



Le Président

Paul Ferré

